

LE NATIONAL

Mensuel - N° 7 (nouvelle série) - Mars 2009 - Ne paraît pas en août - 1,50 € - Bureau de dépôt : 1000 Bruxelles 1 - P401171

FORTIS-BNP, jeu, set et match ?

Princes qui nous gouvernent pratiquent l'art du mensonge. De façon générale, ils présentent leurs échecs comme autant de réussites, mais – ce qu'ils n'avouent jamais – c'est le prix qu'ils ont payé pour leurs apparentes victoires.

Alors, en ce qui concerne les négociations FORTIS-BNP, faut-il parler de match gagné ou de match perdu ? Et, question subsidiaire à nos banquiers subsidiés, combien cela coûtera-t-il aux contribuables et aux consommateurs de ce pays ?

N'espérons aucune réponse précise de nos (ir)responsables politiques. Nous avons seulement le droit de savoir que l'accord fut arraché aux forceps (cf. *La Libre Belgique* des 7 et 8 mars). Les négociations furent longues et pénibles. Plus d'une fois, on parla de rupture.

La direction de FORTIS-Banque a reconnu que la perte nette pour l'exercice 2008 s'élevait à la bagatelle de 22,5 milliards d'euros. Et, au point de vue *pertes*, il ne semble pas que ce soit terminé.

Qui va renflouer tout cela ? Mais nous, voyons !

Le Monde du 10 mars nous livre d'intéressantes précisions concernant le troisième accord conclu par le Gouvernement belge pour vendre les actifs de FORTIS à BNP-Paribas. Cet accord est moins « miraculeux » qu'il n'y paraît puisqu'il est, pour l'essentiel, financé par une contribution accrue de notre gouvernement. BNP-Paribas va prendre le contrôle de 75% des activités bancaires de FORTIS en Belgique et au Luxembourg. L'acquisition est payée en actions, pour un montant d'environ 2,8 milliards d'euros. En retour, l'Etat belge, qui avait pris le contrôle de FORTIS à l'automne 2008, se retrouvera avec environ 11% du capital de la banque française. C'est bien moins que les niveaux de valorisation retenus en octobre, dans la première mouture de l'accord.

BNP va aussi acquérir 25% des activités « assurances » de FORTIS. Mais BNP n'aura à déboursier qu'un milliard d'euros, puisque l'acquisition va se faire à travers FORTIS-Banque... et sera donc finan-

cée pour un quart par le gouvernement belge. Celui-ci a aussi accepté de prendre à sa charge une large partie des risques futurs de l'opération. Environ 11,4 milliards d'actifs toxiques de FORTIS seront cantonnés dans une structure dont BNP ne possédera que 12%, contre 43% pour l'Etat belge et 45% pour ce qui restera de FORTIS sous forme de holding. Le contribuable belge prendra encore à sa charge 1,5 milliard de pertes éventuelles sur un autre portefeuille de crédits structurés qui restera au sein de FORTIS-Banque.

Enfin, la Belgique aidera la BNP à maintenir ses ratios de fonds propres. Elle s'est engagée à injecter jusqu'à 2 milliards de fonds publics dans FORTIS-Banque si son ratio de fonds propres baissait en dessous de 9,2% dans les trois ans à venir.

Si cette nouvelle version était approuvée par les actionnaires de FORTIS, la BNP aurait atteint son but et deviendrait la première banque de dépôts de la zone euro. Elle peut en remercier les contribuables belges. Que ceux-ci baignent dans l'euphorie ou non est un autre problème. Dont MM. Van Rompuy, Reynders et Di Rupo se moquent d'ailleurs éperdument !

Georges Duterme

Appel à la mobilisation générale

Les élections régionales et européennes se dérouleront le dimanche 7 juin. Notre volonté est intacte, notre foi inébranlable.

Mais nous avons besoin de toutes les bonnes volontés pour renforcer nos noyaux militants, actifs à Bruxelles et dans les provinces de Liège et de Hainaut.

Pour un parti politique à contre-courant, il manque toujours des militants !

Vous désirez nous aider ? Alors, prenez contact avec Patrick Cocriamont, député fédéral et président du Front National :

patrick.cocriamont@skynet.be

Téléphone : 0473 / 53 88 18

Vous pourrez seconder nos équipes qui récoltent les ultimes signatures, celles qui collent nos affiches ou qui distribuent nos tracts. Dans certains ar-



rondissements, il vous sera également possible d'être candidat.

Requête en intervention devant le Conseil d'Etat

Onze parlementaires belges ont introduit une requête en suppression de la dotation du Front National. Nous en avons été avertis le 9 janvier de cette année.

Selon ces individus, le Front National ne serait pas un parti démocratique et ne respecterait pas à la lettre la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme. Les statuts du FN affirment pourtant le contraire dès les premières lignes.

La première accusation est dénuée de fondement. Le Front National est un parti démocratique. Sa direction est collégiale. Elle s'appuie sur un Bureau politique composé des élus FN dans les différentes assemblées et d'une dizaine de membres cooptés. Un Conseil national secondera bientôt ce Bureau politique. Les responsables de sections sont élus par l'ensemble des membres en règle de cotisation.

Le Front National respecte les institutions. Il précise cependant que ce ne sont pas ces institutions qui garantissent le respect des acquis démocratiques

– mais bien la participation du peuple aux dites institutions. Le Front National lutte pour l'instauration, dans notre pays, du référendum d'initiative populaire. Ce référendum nous semble compléter l'actuel système électoral en permettant au citoyen d'avoir un rôle accru dans les prises de décision émanant des pouvoirs publics.

Le Front National entend lutter contre toute forme de dictature, qu'elle soit de nature politique ou sociale. Il ne reconnaît qu'un seul maître : le peuple belge souverain.

Des dizaines de milliers d'électeurs wallons et bruxellois, appartenant à toutes les classes de la société, manifestent régulièrement leur soutien et leur fidélité aux idéaux qu'incarnent le Front National. Notre parti répond à une exigence d'une part importante de la population. En témoignent ses résultats électoraux et la présence de ses membres dans les diverses assemblées. Le Front National condamne toute forme de violence. Et il s'oppose à tout groupe de pression agissant dans un cadre non démocratique.

Quant aux droits de l'homme définis par la Convention européenne, force est de constater que notre parti les respecte. Dans le numéro de janvier 2009 du mensuel *Le National*, notre député fédéral, Patrick COCRIAMONT, réaffirmait en page 1 son attachement à ces principes en citant une déclaration du Conseil des droits de l'homme de l'O.N.U.

Il est évident que chaque homme possède des droits et des devoirs. Le Front National s'attache, dans le cadre légal d'un combat politique mené pour l'avenir de notre peuple, à défendre un *homme concret* face à un homme abstrait. Ce souci de l'homme réel, enraciné dans une culture et dans une histoire, se traduit par l'audace de notre programme social, résolument antimatérialiste.

Le Front National n'est par un parti « raciste ». Il ne prône nullement la suprématie d'un groupe ethnique sur un autre. Il estime que la diversité du monde est un bienfait et une source de richesses pour chaque peuple. Nous dénonçons l'hypocrisie des professionnels d'un pseudo antiracisme qui n'est que le « racisme d'assimilation à la société occidentale » broyant toutes les identités. Nous entendons défendre tous les peuples de la terre ; nous les respectons et sommes soucieux de leur développement.

Le discours de M. BACQUELAINE et de ses amis n'a rien de généreux : pour eux, tous les hommes sont égaux parce que tous les hommes sont *clients*. Ils mutilent la personnalité humaine. Ils font de l'homme un simple numéro de compte en banque et de sécurité sociale. Leur apologie des droits de l'homme trouve d'ailleurs sa limite dans le réalisme brutal qu'imposent les relations commerciales : nous les entendons peu critiquer la dictature chinoise !

Le discours réducteur de M. BACQUE-LAINE et consorts s'appuie sur l'amalgame, la mauvaise foi et l'interprétation de textes. Il ne s'agit pas ici d'un procès « classique » entre deux parties, mais d'une tentative pour museler une opposition politique. Donner satisfaction aux requérants ouvrirait la boîte à Pandore : après le FN, quel parti, groupe ou association se verrait-il menacé de poursuites ? Que resterait-il de la liberté d'expression si la mouvance patriotique était soumise au silence ? M. BACQUE-LAINE et consorts semblent mépriser Voltaire – qui acceptait de lutter pour que puissent s'exprimer ses adversaires. M. BACQUELAINE et consorts sont-ils d'authentiques démocrates ? On peut en douter.

A ce procès – qui est un procès politique –, nous répondrons avec des arguments politiques.

Réponse aux accusations des requérants

I. Objet.

◆ Dans l'objet de la requête, M. BACQUE-LAINE et consorts font référence à l'article 15ter de la loi relative au financement et à la comptabilité ouverte des partis. Ils soupçonnent le Front National, « par son propre fait ou par celui de ses composantes, de ses listes, de ses candidats, ou de ses mandataires élus » de faire montre d'hostilité envers les droits de l'homme. Les inquisiteurs se trompent. « Par le chef de ses mandataires élus », les parlementaires cdH, PS et MR signataires de la requête ne devraient-ils d'abord s'interroger sur la légalité de certains actes accomplis par leurs amis politiques à Dinant, Huy, Charleroi ou Mouscron ? Si elle était prouvée, la corruption ne justifierait-elle la suppression de la dotation allouée à ces partis ?

◆ Un Etat contractant à la Convention a « l'obligation de ne pas proposer un programme politique en contradiction avec les principes fondamentaux de la démocratie ». Le FN est un parti démocratique et populaire. Il ne prêche ni le recours à la violence, ni la dictature d'une classe sociale sur l'ensemble de la société. Le FN n'est ni un groupe trotskiste ni un surgen des Brigades Rouges !

◆ Le Front National n'incite pas à la haine raciale. L'objectif premier du FN est l'union des peuples d'Europe, de Reykjavik à Vladivostok. Nos militants sont mus par l'amour du pays et des gens du peuple. Notre engagement européen est garant de notre volonté de paix et de fraternité. Le FN est solidaire de tous ceux qui, partout dans le monde, du Venezuela au Tibet, de la Palestine à l'Ossétie du Sud, agissent en faveur de la défense de leur identité, de leur liberté et de leur culture. Partout, nous nous

prononçons pour le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

◆ Le Front National ne montre d'hostilité envers aucun des articles de la C.E.D.H. (contrairement à ce que prétendent M. BACQUELAINE et consorts).

II. Faits et indices

◆ Le Front National n'éprouve aucune nostalgie du nazisme. Il se prononce très clairement pour une Europe des peuples, des nations, des régions et des cultures. Il défend la rigoureuse égalité entre les peuples appelés demain à constituer la grande patrie continentale. Le FN estime que l'unité européenne ne pourra se faire sans la participation des Russes et de l'ensemble des peuples slaves.

En ce qui concerne d'éventuels propos « négationnistes » tenus par M. Patrick COCRIAMONT, ceux-ci sont sujets à caution. Les propos cités par un adversaire politique déclaré du FN ne reflètent ni la pensée ni la manière de s'exprimer du député. Il n'est jamais question de « négationnisme » ni en nos bureaux, ni lors de nos réunions. M. COCRIAMONT est un homme politique. Il s'occupe des intérêts de ses concitoyens et laisse les questions historiques aux historiens.

Les affirmations de l'auteur du livre auquel font référence M. BACQUELAINE et consorts ne reposent sur rien. Ils ne rapportent nulle interview et auraient été enregistrés à la sauvette, sans témoins.

◆ En ce qui concerne M. Daniel FÉRET, il est exact qu'une condamnation pour « racisme » fut prononcée contre lui le 18 avril 2006. L'affaire a été jugée. Faire état de cette condamnation pour obtenir la suppression de la dotation du FN serait rétablir la notion inique de « double peine » (protocole 12 – art. 3 de la C.E.D.H.). Et introduire celle de responsabilité collective – le condamné n'étant plus l'ancien Président FÉRET seul, mais l'ensemble des électeurs, membres et sympathisants du Front National.

◆ L'arrêt rendu contre M. Daniel FÉRET par la Cour d'appel de Bruxelles définit la notion de *haine*. Il s'agit d'une intolérance exprimée « sous forme de nationalisme agressif et d'ethnocentrisme, de discrimination et d'hostilité à l'encontre des minorités ». Nous attirons l'attention du Conseil d'Etat sur le flou de cette définition. Si chacun sait ce qu'est un nationalisme agressif – et notre idéal européen nous met à l'abri de toute tentation de cet ordre –, nous nous interrogeons sur la nature de l'« ethnocentrisme ». Toutes les organisations politiques et culturelles juives sont « ethnocentrées ». Toutes les

amicales de travailleurs étrangers sont « ethnocentrées ». Toute association régionaliste est « ethnocentrée »...

♦ Le programme politique du Front National est lui aussi pris pour cible par ceux qui, hier encore, claironnaient que le FN n'avait pas de programme. Le volet traitant de l'immigration porte, en surimprimé, le mot « censuré ». Chacun sait qu'il est aujourd'hui impossible de faire entendre un discours divergent au sujet de l'immigration – qui doit obligatoirement être considérée comme un bienfait pour nos vieux peuples d'Europe. Le Front National ne partage pas le conformisme des politiciens du système. Mais demander la stricte application de la loi visant ceux que les médias appellent pudiquement les « sans papiers » et que nous appelons les illégaux est devenu aujourd'hui impossible. Cette dérive totalitaire, muselant toute opposition réelle, est évidente. La requête en suppression de la dotation du FN en est une preuve de plus (**la suite au prochain numéro**).

Ce texte est extrait de la réponse de Patrick Cocriamont à nos accusateurs. L'entièreté de l'argumentation (11 pages) peut être obtenue sur simple demande. Elle figurera bientôt sur notre site internet : www.front-national.org

Le Front National défend les valeurs traditionnelles

Charles Michel n'aime pas Benoît XVI. Selon ce ministre libéral, la fidélité conjugale prônée par le Pape serait un leurre. Une solution plus scientifique pour enrayer la maladie en Afrique serait – selon notre Ministre de la Coopération au Développement – la distribution de préservatifs. Notre Charlotte s' imagine que la Belgique va prendre en charge l'achat et la distribution de ces capotes. Ce ne sont évidemment pas les Africains (dont le revenu moyen est d'un euro par jour) qui seront capables de s'offrir ce moyen de protection que l'on prétend infaillible.

De l'avis de M. Michel, le pape serait un brin rétrograde. Notre politicard souhaiterait sans doute que Sa Sainteté soit embauchée comme commercial chez Durex !

Peut-être Charles devrait-il présenter sa candidature au trône de Saint Pierre ? Pour offrir à ses protégés le miraculeux moyen de contraception, ce poste lui ouvrirait des perspectives budgétaires plus larges que celles provenant des impôts du pauvre peuple belge.

Il ne s'agit pas ici de prendre le sida à la légère. L'Europe, soumise sans contrôle sanitaire à une

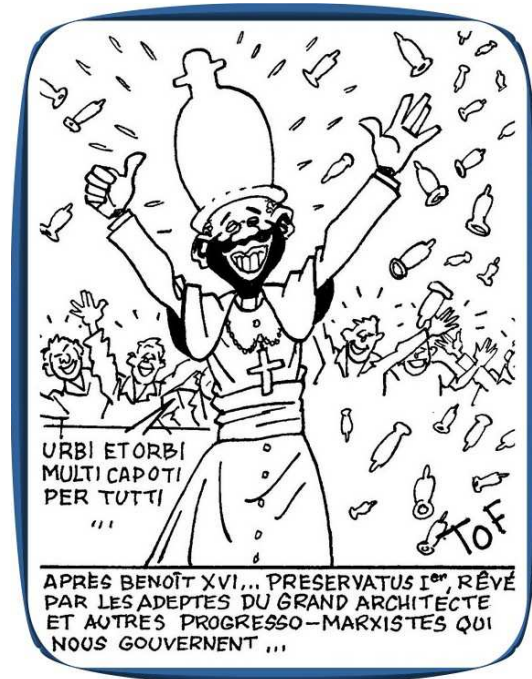
vague migratoire, et perdant ses valeurs familiales traditionnelles, est elle aussi victime de la pandémie.

Aujourd'hui, les médias, les « intellectuels » décadents et les politiciens du système s'attaquent aux derniers bastions de la morale. Si sur nos écrans,



la présence d'Ecolo est récurrente, c'est parce que ce parti est le fer de lance de l'immoralité (promotion du mariage homosexuel, campagne en faveur de l'adoption d'enfants par des « couples » gays, banalisation de l'avortement, manœuvres pour dépénaliser toute immigration illégale...) Il est vrai qu'Ecolo est aidé par l'ensemble des partis traditionnels – libéraux en tête. MR et Ecolo, même combat contre les gens de chez nous !

Le Front National, parti laïque et muticonfessionnel, n'a jamais hésité à critiquer les déviations mondialistes de la hiérarchie catholique, mais il sou-



tient l'Eglise lorsqu'elle défend les valeurs traditionnelles.

www.fn-cocriamont.be

Patrick Cocriamont